



Flâneries design et créatives



**SÉJOUR**  
**FLÂNERIES EN MODE**  
**ÉCORESPONSABLE**  
**2 JOURS / 1 NUIT**

Tarifs GROUPES 2024

Devis



## **JOUR 1 MATIN**

### **MUSÉE D'ART ET D'INDUSTRIE**

**10h20 : arrivée sur le parking, rejoindre votre guide à l'accueil du musée d'Art et d'Industrie à Saint-Étienne (80m à pied).**

**10h30 : visite guidée des 3 collections (armes, cycles, rubans)**

Depuis toujours Saint-Étienne invente : des armes à feu, ça on le sait, mais aussi des métiers à tisser, du textile et des vélos. C'est ici qu'a été inventée la première bicyclette française.

La tête dans le guidon et trois collections plus tard, le lien entre le passé industriel de la ville et ses ambitions pour demain n'auront plus de secret pour vous. Avant de quitter le musée, possibilité de visiter librement les trois collections pendant les horaires d'ouverture du musée.

**Boutique.**

**12h00 : fin de la visite, passage en boutique pour ceux qui le souhaitent.**

**12h15 : départ du musée et reprise du bus pour rejoindre le restaurant.**

**Variantes possibles à préciser au moment de votre réservation :**

- Découvrir une collection spécifique au choix parmi les 3 thématiques (armes, cycles, rubans)
- Visiter deux collections parmi les trois thèmes proposés.

**Le plus en 2024 ?** La réouverture de la galerie des rubans. Elle nous avait manqué cette visite, entièrement rénovée, la salle est à nouveau accessible.



**MATIN**

## **OU COURIOT – MUSÉE DE LA MINE**

**10h10 : arrivée sur le parking du musée de la Mine à Saint-Étienne.**

**10h20 : rendez-vous à l'accueil du musée situé de l'autre côté de la rue.**

**10h30 : visite guidée découverte du Musée de la Mine.**

Si la seule chose que vous évoque la mine c'est votre crayon à papier, il est temps d'aller faire un tour à Couriot. Le musée raconte l'histoire de la mine, on suit les pas des mineurs depuis les bâtiments jusqu'à la galerie de mine reconstituée. Et quand on descend, on s'y croirait car ça secoue, dans tous les sens du terme. Après la petite descente souterraine, on prend le temps de faire un saut dans les salles d'exposition. C'est librement qu'on y découvre les richesses du patrimoine minier.

Crassier, chevalement, on enfile un casque et on se fait la visite en mode mineur.

**Boutique.**

**12h15 : fin de la visite et reprise du bus pour rejoindre le restaurant.**

**Infos + :** les visites s'effectuent par groupes de 19 personnes maximum pour accéder à la galerie reconstituée. Si vous êtes plus nombreux, deux ou trois groupes seront constitués pour effectuer la visite.



**MATIN**

## **OU MUSÉE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN**

**10h30: visite guidée du Musée d'Art moderne et contemporain à Saint-Priest-en-Jarez.**

Avec ses **35 ans** d'âge et plus de **deux millions de visiteurs**, le musée avait besoin de se refaire une petite jeunesse. Du coup, après une année de rénovation, il réouvre ses portes à partir du mois de **septembre 2024**.

Derrière cette drôle de façade toute noire, il y a la plus **grande collection d'art contemporain** en France avec le Centre Georges Pompidou. Si vous ne le saviez pas, c'est le moment de programmer une visite et de découvrir la nouvelle configuration des salles. On se balade au cœur de ce musée aux grands volumes blancs et on y croise une majorité d'œuvres célèbres du XXe siècle mais également une collection d'art ancien, de design et de photographie.

On vous donne le choix entre un parcours commenté qui présente une sélection d'œuvres au fil des salles ou la découverte d'une exposition temporaire. Bref, les œuvres à explorer sans modération ne manquent pas, alors offrez-vous une nouvelle expérience.

**12h15 : fin de la visite, passage en boutique. Départ du musée et reprise du bus pour rejoindre le restaurant.**

Choix des plats commun à l'ensemble des participants.

Un seul choix d'entrée, de plat et de dessert.

Menu non contractuel.

Menu enfant sur demande



12h45 : déjeuner à la « Brasserie Geoffroy-Guichard » à Saint-Étienne

« BRASSERIE GEOFFROY-GUICHARD »

Kir **ou** cocktail de jus de fruits

-

Salade de lentilles et œuf poché  
**Ou** gâteau de foie, sauce tomate

-

Saucisson cuit, sarrason, râpée et salade

**Ou** poisson du moment, riz vénéré, crème de crustacé et légumes du moment

-

Fondant au chocolat et glace vanille

**Ou** tarte fine aux pommes du Pilat et glace vanille

Café, thé ou infusion, un pichet de 50 cl pour 4

- - - - -

**Option supplément fromage : + 2,50 €**

Fromage blanc **ou** sec

Vous prenez cette option pour votre groupe ? Dites le nous lors de votre réservation.  
Le choix du type de fromage se fera individuellement sur place.

14h45 : départ du restaurant, reprise du bus.



## APRÈS-MIDI MUSÉE DES VERTS ET STADE GEOFFROY-GUICHARD

**15h00 : visite audio guidée du musée des Verts + visite du stade Geoffroy Guichard.**

Les belles histoires ne s'oublient pas. Tout le monde connaît le célèbre « Chaudron ». Un club 10 fois champion de France ça ne passe pas inaperçu. Entre cette équipe et le public, c'est une grande love story. Dès qu'on pousse les portes du musée on entre **dans la légende**. On a des films gogo et même les vieilles photos s'animent ! La magie du virtuel se met au service de l'histoire du club. On se pique au jeu des quizz et on s'arrête devant les fameux poteaux carrés de la finale de Glasgow 1976.

**Le plus de la visite ?** Ce sont les coulisses du stade. C'est qu'il en en a vu passer des stars du ballon rond. Robert Herbin, Jean-Michel Larqué, Dominique Rocheteau, Michel Platini et bien d'autres ont foulé la pelouse. **Qui c'est les plus forts? Evidemment c'est les verts!**

**17h00 : fin de la visite et de nos services, temps libre à la boutique avant de reprendre le bus.**

**Boutique au musée et boutique officielle de l'ASSE à 200 mètres du stade**



## VISITE GUIDÉE “DE LA MANUFACTURE À LA CITÉ DU DESIGN”

**17h15 : rendez-vous avec votre guide place d'Armes (entrée située du côté de la Grande rue).**

Et dire que sous Napoléon III on y fabriquait des armes... Deux siècles et quelques bonnes idées plus tard, la Manufacture Impériale d'armes s'est transformée en Cité du design.

Derrière le grand portail majestueux on aperçoit La Platine, une drôle de boîte aux allures futuristes. Horizontale, transparente et pleine de lumière, elle accueille tous les deux ans une partie de la Biennale Internationale du Design.

Du haut de ses 32 mètres, la Tour observatoire veille sur le quartier créatif Manufacture Plaine-Achille. Les bâtiments où l'on fabriquait des fusils abritent l'École Supérieure d'Art & Design mais aussi des start-ups, médias ... Ce mythique site industriel est aujourd'hui un lieu de créativité et d'innovation. En fait ici on est toujours dans une fabrique, ce ne sont plus des armes qui en sortent mais plein d'idées !

**18h45 : fin de la visite et reprise du bus pour rejoindre votre hébergement en catégorie 3\*\*\* ou 4\*\*\*\*, installation, dîner, nuitée et petit déjeuner.**



## JOUR 2 - MATIN

### MAISON DE LA RÉSERVE NATURELLE DES GORGES DE LA LOIRE

**9h30: visite guidée au cœur de la Réserve Naturelle Régionale des Gorges de la Loire.**

C'est quoi au juste ? La réserve c'est un joli coin de nature protégée (**Natura 2000**) où on peut y voir des plantes remarquables et peut-être apercevoir un milan royal. C'est comme un petit musée branché écologie en plein air. C'est aussi une maison avec **de nouveaux espaces scénarisés** interactifs (sonore, olfactif et visuel). Bref en 2h de visite on apprend la protection de la nature, la biodiversité, la faune, la flore. On collecte un maximum de tuyaux pour bien respecter l'environnement ici ou ailleurs. Alors un petit tour nature, ça vous inspire ? **Boutique.**

**11h30 : fin de la visite et reprise du bus pour rejoindre le port de Saint-Victor-sur-Loire.**

**Ça se passe comment ?** On commence par une balade commentée à pied jusqu'au point de vue sur les gorges. Le chemin est plat et accessible. Ensuite on découvre les nouveaux espaces scénarisés interactifs de la Maison de la Réserve autour d'une dégustation de produits locaux.





## **DÉJEUNER-CROISIÈRE 2H SUR LE « GRANGENT »**

**11h50 : arrivée sur le parking du port de Saint-Victor-sur-Loire**

**12h00 : rendez-vous à l'embarcadère.**

**12h15 : départ de la croisière-déjeuner à bord du bateau « Le Grangent ».**

Faire une croisière, ça fait toujours envie, alors quand c'est un déjeuner-croisière, c'est encore mieux ! En plus on déjeune sur le dernier fleuve sauvage de France, au cœur des Gorges de la Loire, ça va vous plaire ! On passe deux heures sur le bateau à déguster un repas qui ravit les papilles. A bord du bateau « Le Grangent », le plaisir des sens coule à flot.

Allez, le capitaine vous attend, il est l'heure d'embarquer.

**14h15 : retour au port et débarquement.**

**Choix des plats commun à l'ensemble des participants.**

**Un seul choix d'entrée, de plat et de dessert.**

**Menu non contractuel.**

**Menu enfant sur demande.**



PHOTO NON CONTRACTUELLE

## **MENU SUR « LE GRANGENT »**

**Menu du mardi au vendredi ( Samedi et Dimanche autre menu et tarif )**

### **Apéritif kir ou jus de fruit**

1 verrine tapenade d'olive et chèvre frais, 1 toast mousse de thon à la provençale

-

Salade forézienne, gésier de volaille confit, dés de fourme, mélange du jardin tomate confite et pignons de pin

**Ou** Entremets de crudité thon et saumon fumé, salade, tomate confite et pignons de pin

**Ou** Dôme de lentilles du Puy en Velay, magret de canard fumé  
Mélange du jardin, tomate confite et pignons de pin

-

Suprême de volaille rôtie sauce aux cèpes

**Ou** Effiloché de canard confit et jus corsé de canard

**Ou** Filet de truite du Lignon au beurre blanc

-

Accompagnements : Brique de gratin dauphinois et flan de légumes à la provençale

-

Assiette fromage sec affinés et cerneaux de noix

-

Entremets Royal chocolat : pailleté feuillantine, praliné, mousse au chocolat

**Ou** Tiramisu fruit rouge

**Ou** Pana cotta vanille coulis de fruits exotiques et fruits frais

**Eau minérale, le vin rosé et vin rouge 1 bouteille pour 3, le café ou thé,  
le pain individuel**



## APRÈS-MIDI CHÂTEAU DE BOUTHÉON

**15h00 : dépose des clients à 180m du Château. Rejoindre le château à pied.**

**15h15 : on commence par la visite guidée du Château de Bouthéon et on continue la découverte du domaine en visite libre.**

Dans cette ancienne forteresse médiévale aux allures Renaissance, les fantômes font concurrence aux guides, les tableaux parlent. Après la visite guidée on a le choix ! On découvre d'autres curiosités dans le château ou on se balade dans les jardins. Suivez les conseils de votre guide, après la visite il vous aidera à fabriquer la suite de votre virée.

**Notre coup de cœur ?** Allez à la salle des « Rambertes » et embarquez pour un voyage virtuel et historique sur le fleuve Loire. Saviez-vous qu'ici nous avons une Marine de Loire ? **Boutique.**

### **EN OPTION À RAJOUTER A VOTRE PROGRAMME**

**La découverte gustative de produits phares du Forez.**

Fourme de Montbrison, miel des Gorges de la Loire, vin des Côtes du Forez, huile de Colza grillé du Moulin des Massons, rillettes de carpe du Forez. Retrouvez les produits dans la boutique du château.

**17h15 : départ du château, retourner à l'endroit de la dépose à votre arrivée. Fin de nos services. Bon voyage retour.**

# TARIFS 2024

## Séjour « Flâneries en mode écoresponsable » 2 jours / 1 Nuit

Tarifs indicatifs par personne hébergée en chambre double ou twin en hôtel \*\*\* ou \*\*\*\* pour une arrivée un vendredi.

**229,00 € TTC / personne** (25 pers minimum à 30 pers.)

**224,00 € TTC / personne** (de 31 pers à 39 pers.)

**220,00 € TTC / personne** (de 40 à 60 pers.)

**Circuit de 90 km environ sur place en fonction de votre lieu d'hébergement.**

**Ce prix comprend** : les visites contenues dans ce programme (hors options ), les nuitées, dîners, petits déjeuners et taxes de séjours.  
Une gratuité chauffeur.

**Ce prix ne comprend pas** : le transport, les services d'un accompagnateur sur place, les extras consommés en dehors des menus proposés, le supplément single.

### **Conditions :**

Valable pour une arrivée un vendredi;

Tarifs variables selon l'hôtel choisi et les dates du séjour;

Minimum 25 personnes.



# Contactez-nous, on s'occupe de tout.

## SÉJOURS & CIRCUITS

**Christophe ROY**

04 77 49 39 08 • 06 32 19 89 38

**Patricia MENU**

04 77 49 39 15

[groupe@saint-etiennetourisme.com](mailto:groupe@saint-etiennetourisme.com)

[www.saint-etienne-hors-cadre.fr/sejours-groupes/sejours](http://www.saint-etienne-hors-cadre.fr/sejours-groupes/sejours)

## VISITE USINE BADOIT & SAINT-GALMIER

**Estelle CHARVOLIN**

06 62 93 49 43

[e.charvolin@saint-etiennetourisme.com](mailto:e.charvolin@saint-etiennetourisme.com)



PEUGEOT  
STELLANTIS AVOU  
SAINT-ÉTIENNE  
PARTENAIRE OFFICIEL DE  
SAINT-ÉTIENNE TOURISME  
& CONGRÈS



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Ville de design  
Membre du Réseau UNESCO  
des villes créatives  
depuis 2011

SÉM

**SAINT-ÉTIENNE**  
la métropole  
tourisme & congrès

## **Formuler de d'information standard – Vente de séjour packagé de plus de 24 h et/ou incluant l'hébergement.**

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du Code du tourisme.

Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. Saint-Étienne Tourisme & Congrès sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.

En outre, comme l'exige la loi, Saint-Étienne Tourisme & Congrès dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

### **Droits essentiels au titre de la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le Code du tourisme**

- Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.

- L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.

- Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant. Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

- Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

- Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

- Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.

- En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

- Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.

- Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.

- L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

- Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient

insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. Saint-Étienne Tourisme & Congrès a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de l'APST. Les voyageurs peuvent prendre contact avec l'APST – 15 avenue Carnot 75017 Paris 01 44 09 25 35 [info@apst.travel](mailto:info@apst.travel)

- Si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de Saint-Étienne Tourisme & Congrès.

Directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national : [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr) (art. L211.1 et suivants du Code du tourisme)

### **CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE (CPV) DE FORAITS ET DE SERVICES TOURISTIQUES DE SAINT-ÉTIENNE TOURISME & CONGRÈS.**

Conformément à l'article R211.4 du Code du tourisme, les présentes conditions particulières de ventes ont vocation à informer les clients de Saint-Étienne Tourisme & Congrès préalablement à la signature du contrat.

Conformément à l'article L211.9 du Code du tourisme, ces informations précontractuelles feront partie intégrante du contrat et ne pourront être modifiées que dans le cadre d'un accord expressément convenu entre les parties.

Ces CPV pourront être modifiées et mises à jour par Saint-Étienne Tourisme & Congrès à tout moment. Les CPV applicables sont celles en vigueur au moment de la commande.

Les présentes CPV sont communiquées au client au moment de la réservation d'une prestation auprès de Saint-Étienne Tourisme et Congrès et consultables et téléchargeables sur le site internet : [www.saint-etienne-hors-cadre.fr/sejours-groupes/notre-service/](http://www.saint-etienne-hors-cadre.fr/sejours-groupes/notre-service/)

#### **1. Formation du contrat**

##### **1.1 – Dispositions générales**

La réservation de l'une des prestations de services touristiques (hébergement, transports, séjours, visites guidées, billetterie...) proposés par Saint-Étienne Tourisme & Congrès implique l'acceptation sans réserve des dispositions de nos conditions particulières de vente (CPV).

##### **1.2 – Formation du contrat**

En dehors du site internet, toute demande de réservation sera communiquée par écrit à Saint-Étienne Tourisme & Congrès, soit sur place, soit par courriel à [groupes@saint-etiennetourisme.com](mailto:groupes@saint-etiennetourisme.com), soit par courriel à Saint-Étienne & Congrès Tourisme, 16 avenue de la Libération – CS 20039 - 42001 Saint-Étienne cedex 1.

Toute commande sera considérée comme définitive qu'à compter :  
- d'une part de la réception du contrat ou proposition complété, daté et signé, sous réserve de la confirmation par Saint-Étienne Tourisme & Congrès compte tenu de la faisabilité technique, des places disponibles et le cas échéant d'un nombre de participants minimum. Les éléments du contrat ou proposition relatifs aux demandes particulières du client prévalent à celles figurant sur les présentes CPV sans préjudice des textes en vigueur.  
- et d'autre part, de la réception du solde pour toutes réservations à moins de 7 jours du début de la prestation ou d'un acompte de 30 % pour les sorties à la journée et de 50% pour les courts et longs séjours, du montant total des prestations dans les autres cas et selon la nature des prestations.

De plus, toute option téléphonique ou écrite n'est reconnue par Saint-Étienne Tourisme & Congrès que comme une prise d'intérêt. Elle ne peut occasionner aucune réservation ferme de sa part.

#### **2. Conditions de réalisation des prestations**

Pour toutes les prestations vendues par Saint-Étienne Tourisme & Congrès compte tenu de leur nature déterminée dans le temps, elles ne pourront en aucun cas être prolongées après la date d'échéance de la prestation.

Le client doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées sur le contrat de réservation.

#### **2-1 Pour les séjours avec hébergement**

Les prestations d'hébergements inclus ou pas dans un forfait sont calculées en nombre de nuits (nuitées). Les prix comprennent la location de la chambre et le petit déjeuner, ou la demi-pension, ou la pension complète. Les services ou prestations inclus dans le forfait sont précisés sur notre site Internet ou sur notre devis ou sur nos différents brochures pour chacune des prestations. Sauf indication contractuelle contraire, ils ne comprennent pas les boissons des repas et les autres éventuels suppléments. Lorsqu'un client occupe seul une chambre prévue pour loger deux personnes, il lui est facturé un supplément dénommé "supplément chambre individuelle" ou « supplément single ».

#### **2-2 Pour la réservation de visites guidées**

Pour l'ensemble des visites guidées, la visite peut être annulée par Saint-Étienne Tourisme & Congrès en vue de mauvaises conditions météorologiques ou dans les cas de force majeure visés à l'article de 6.3 des présentes CPV – dans ce cas il vous sera restitué le montant versé sans pour cela prétendre à une quelconque indemnisation. Chaque participant doit se conformer aux règles de sécurité, de prudence, de circulation et suivre les conseils du guide, tout au long de la visite. Les enfants sont sous l'entière responsabilité des parents, tuteurs et enseignants ou responsables de l'enfant. Les visites se déroulant à pied, les participants devront être équipés de bonnes chaussures et de vêtements adaptés aux conditions météorologiques du jour.

Le client doit se présenter le jour précisé aux heures et lieux mentionnés sur le contrat.

Sauf indication contraire, la taille maximale de 25 personnes. Au-delà de ce seuil, la présence d'un 2<sup>ème</sup> guide est obligatoire sous réserve de disponibilité.

#### **3. Rétractation**

Le droit de rétractation de 14 jours ne s'applique pas aux prestations d'hébergement, de transport, de restauration, de loisirs (billetteries, visites guidées...) qui sont fournis à une date ou à une période déterminée en application de l'article L121-21-8, 12° du code de la consommation.

#### **4. Prix**

Tous les prix sont affichés en euros et en TTC.

Les prix indiqués dans la brochure groupes Saint-Étienne Tourisme & Congrès sont calculés sur la base de 20 ou 25 personnes minimum selon les circuits. Les prix, horaires et itinéraires édités dans ce document, ne sont pas contractuels et peuvent être modifiés. Les prix ont été établis au 30 septembre de l'année N-1 en fonction des taux de TVA en vigueur et des conditions reçues des prestataires de services avec lesquels nous travaillons. Toute modification d'au moins l'une de ces conditions susceptibles d'entraîner un changement de tarif sera communiquée au client dans les meilleurs délais, avec un préavis de 30 jours par rapport à la date de départ du voyage.

Ces prix comprennent : les visites et excursions facultatives réalisables avec un minimum de 20 ou 25 participants, les frais d'hébergement en chambre double, de restauration (service et taxes compris) et les boissons avec repas (sauf mention contraire) selon le programme, les visites, les excursions, les animations et les soirées prévues au programme, la gratuité pour le chauffeur professionnel du car, la taxe de séjour, le supplément en chambre individuelle.

Sauf stipulation contraire dans un descriptif d'une prestation confirmée dans le contrat, ne sont pas comprises dans le prix : les dépenses à caractère personnel, les assurances, les prestations facultatives ou optionnelles non incluses dans le descriptif de la prestation et le cas échéant la taxe de séjour. Toutes les dépenses

extraordinaires consécutives à un événement dont Saint-Étienne Tourisme & Congrès ne peut être tenue responsable.

#### **5. Paiement**

Pour les voyages d'une journée : le solde est à verser à réception de la facture. Il est calculé selon le nombre effectif de participants annoncé à J-3 pour les déjeuner croisière ou J-2 pour les repas au restaurant, sauf exception notifiée dans le contrat. Le nombre de personnes annoncées dans les délais ci-dessus sera retenu pour facturation.

Pour les séjours (2 jours et plus) : le client devra verser à Saint-Étienne Tourisme & Congrès, sur présentation d'une facture, le solde de la prestation convenue et restant due, et ceci un mois avant le début du séjour. Le client devra également fournir à Saint-Étienne Tourisme & Congrès la liste nominative des membres du groupe comportant la liste précise des personnes partageant les chambres.

Le client n'ayant pas versé le solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé son voyage. Dès lors, la prestation est de nouveau offerte à la vente et aucun remboursement ne sera effectué.

Le paiement s'effectue :

En espèces : en euros uniquement, dans les bureaux de Saint-Étienne Tourisme & Congrès dans la limite prévue par les articles L112-6 et D112-3 du Code monétaire et financier, Par chèque national bancaire ou postal : libellé à l'ordre de Saint-Étienne Tourisme & Congrès, et la photocopie du passeport ou de la carte nationale d'identité pourra être demandée, Par virement bancaire SEPA (voir IBAN sur facture et/ou contrat), Saint-Étienne Tourisme & Congrès adressera une facture au client après confirmation totale de l'inscription.

#### **6. Conditions d'annulation**

##### **6.1 Du fait du client : groupes, individuels et groupes constitués d'individuels**

Conformément à l'article L. 211-14, I du Code du tourisme, le client peut annuler le contrat à tout moment avant le début de la prestation, moyennant de respecter la procédure et les conditions de remboursement suivants :

- Toute annulation partielle ou totale doit être notifiée par courriel à [groupes@saint-etiennetourisme.com](mailto:groupes@saint-etiennetourisme.com), ou par lettre recommandée avec accusé de réception à Saint-Étienne Tourisme & Congrès, 16 avenue de la Libération – CS 20039 - 42000 Saint-Étienne cedex 1

- Annulation des services touristiques à l'unité et forfaits, entraîne la retenue des frais d'annulation comme suit, sauf indications particulières contractuelles :

##### **a) D'individuels dans un groupe :**

- annulation plus de 30 jours avant le début du séjour : 10 % du prix du séjour,

- annulation entre le 30<sup>ème</sup> et le 21<sup>ème</sup> jour inclus : 25 % du prix du séjour,

- annulation entre le 20<sup>ème</sup> et le 8<sup>ème</sup> jour inclus : 50 % du prix du séjour,

- annulation entre le 7<sup>ème</sup> et le 2<sup>ème</sup> jour inclus : 75 % du prix du séjour,

- annulation à moins de 2 jours : 90 % du prix du séjour.

En cas de non présentation du client ou retard, il ne sera procédé à aucun remboursement.

##### **b) D'un groupe :**

- jusqu'à 30 jours avant le départ : 10% / personne,

- entre 30 et 21 jours : 25 % du forfait / personne,

- entre 20 et 8 jours : 50 % du forfait / personne,

- entre 7 et 2 jours : 75 % du forfait / personne,

- moins de 2 jours du départ ou non présentation du groupe : 100 % du forfait / personne

Selon les prestataires touristiques sélectionnés, des conditions d’annulation particulières peuvent être appliquées. Elles seront notifiées sur le contrat.

En cas d’interruption du séjour par le client, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Une annulation partielle correspond à une réduction d’un des éléments de la prestation. La règle du prorata sera appliquée sur la base des modalités de dédommagement prévues ci-dessus.

Ces dispositions ne s’appliquent pas, lorsqu’est conclu un accord amiable entre l’Office de Tourisme de Saint-Étienne Métropole et le client.

## **6.2 Du fait de Saint-Étienne Tourisme & Congrès**

Conformément à l’article L. 211-14, III du Code du tourisme, Saint-Étienne Tourisme & Congrès peut annuler le contrat et rembourser intégralement le client des paiements effectués, sans qu’il y ait lieu à une indemnisation supplémentaire, si :

1. Le nombre de personnes inscrites pour le service touristique ou le forfait est inférieur au nombre minimal indiqué dans le contrat et que Saint-Étienne Tourisme & Congrès notifie l’annulation du contrat au client dans le délai fixé par le contrat, et au plus tard :

- 20 jours avant le début de la prestation dans le cas où sa durée dépasse 6 jours,

- 7 jours avant le début de la prestation dans le cas où sa durée est de 2 à 6 jours,

- 48 heures avant le début de la prestation dans le cas où sa durée est inférieure à 2 jours.

2. Autres cas d’annulation par Saint-Étienne Tourisme & Congrès.

Lorsqu’avant le début de la prestation Saint-Étienne Tourisme et Congrès annule la prestation, le client, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, sera remboursé immédiatement et sans pénalité de la somme versée. Il recevra en outre une indemnité au moins égale à la pénalité qu’il aurait supportée si l’annulation était intervenue de son fait à cette date. Ces dispositions ne s’appliquent pas, lorsqu’est conclu un accord amiable ayant pour objet, l’acceptation par le client d’une prestation de substitution proposée par l’OT.

## **6.3 Cas de force majeure**

Le client et Saint-Étienne Tourisme & Congrès ont le droit d’annuler le contrat avant le début de la prestation sans payer de frais d’annulation lorsque qu’une annulation ou une modification est imposée par un cas de force majeure, tel que – à titre indicatif mais non limitatif la survenue d’un cataclysme naturel, d’un conflit armé, d’un conflit du travail, d’une injonction impérative des pouvoirs publics, d’une perturbation des transports, d’un accident d’exploitation, d’une pandémie, d’un arrêté préfectoral – c’est-à-dire de l’occurrence d’un événement imprévisible, indépendant de la volonté et qu’il est impossible de surmonter malgré les efforts pour y résister.

La partie qui invoque la force majeure liée à un événement précité doit le notifier à l’autre partie par tous les moyens d’une manière claire, compréhensible et apparente sur un support durable dans les plus brefs délais. Les parties pourront se concerter, dans la mesure du possible avant la prestation, pour examiner de bonne foi si le contrat doit se poursuivre ou prendre fin. La partie lésée par la non-exécution de l’obligation empêchée par l’événement en cause aura le droit d’annuler la prestation sans préavis. En application de l’article 1148 du Code civil il n’y aura lieu à aucun dommage et intérêt.

## **6.4 Remboursement pour annulation**

En dehors d’un accord entre Saint-Étienne Tourisme & Congrès et le client sur un report de la prestation, en cas d’annulation et conformément aux termes de l’article R221-10 du Code du tourisme Saint-Étienne Tourisme & Congrès procédera aux remboursements requis en vertu des II et III de l’article L. 211-14 ou, au titre du I de l’article L. 211-14, rembourse tous les paiements effectués par le

voyageur ou en son nom moins les frais d’annulation appropriés. Ces remboursements au profit du voyageur sont effectués dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans les quatorze jours au plus tard après l’annulation du contrat.

## **7. Modification**

### **7.1 Modification du fait du client**

Toute demande de modification avant le début de la prestation devra parvenir impérativement par courriel à Saint-Étienne Tourisme & Congrès. Toute modification doit faire l’objet d’un accord préalable de Saint-Étienne Tourisme & Congrès. Chaque demande étant traitée de façon personnalisée, Saint-Étienne Tourisme & Congrès est à la disposition du client pour étudier toutes modifications contractuelles ou toutes demandes de prestations complémentaires.

### **7.2 Modification du fait de Saint-Étienne Tourisme et Congrès**

Conformément à l’article L211-13 du Code du tourisme, Saint-Étienne Tourisme & Congrès peut, avant le début de la prestation, modifier unilatéralement les clauses du contrat autres que le prix conformément à l’article L211-12 du Code du tourisme. La modification unilatérale de Saint-Étienne Tourisme & Congrès sera possible sans opposition du client si elle est mineure, prévu dans le contrat (conditions climatologiques, quantité de participants, disponibilités du prestataire selon son activité artisanale, ou agricole, panne matérielle du prestataire…) et que le client en est informé le plus rapidement possible de manière claire et écrite.

Pour les modifications majeures, ou qui entraînent une hausse de prix de 8%, le client sera informé le plus rapidement possible de manière claire et écrite sur les conséquences de la modification sur le prix du séjour, et lui permettre de donner son opinion et les conséquences d’une absence de réponse dans ce délai, il lui sera indiqué l’éventuelle prestation de remplacement, ainsi que son prix éventuel. Lorsque les modifications du contrat ou la prestation de substitution entraînent une baisse de qualité du voyage ou du séjour ou de son coût, le client a droit à une réduction de prix adéquate. Si le contrat est résolu et le client n’accepte pas d’autre prestation, Saint-Étienne Tourisme & Congrès rembourse tous les paiements effectués par le client dans les meilleurs délais et en tout état de cause au plus tard quatorze jours après la résolution du contrat, sans préjudice d’un dédommagement en application de l’article L 211-17 du code du tourisme.

## **8. Retard / dépassement d’horaire**

Le groupe doit se présenter au jour et à l’heure mentionnés sur le(s) bon(s) d’échange. En cas d’arrivée tardive ou différée ou d’empêchement de dernière minute, le client doit prévenir directement le(s) prestataire(s) dont l’adresse et le téléphone figurent sur le contrat. Tout retard pourra entraîner une modification de la durée et du contenu des prestations. Les prestations non consommées au titre de ce retard resteront dues et ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

## **9 – Pénalité de retard**

Au-delà de 30 minutes de retard, le guide ne pourra reporter sa visite et la prestation sera facturée dans son intégralité. Cette pénalité sera rajoutée au montant de la facture. En fonction du retard du groupe, une surfacturation pourra être appliquée en fonction des visites.

## **10. Cession du contrat**

Conformément aux articles L211-11 et R211-7 du Code du tourisme, le client peut, tant que le contrat n’a produit aucun effet, au plus tard 7 jours avant le début de la prestation et par tout moyen permettant d’en obtenir un accusé de réception, informer Saint-Étienne Tourisme & Congrès de la cession du contrat à une autre personne qui satisfait à toutes les conditions applicables à ce contrat et qui remplit les mêmes conditions que le client initial pour effectuer la prestation. En cas de cession, le client et le cessionnaire seront solidairement responsables du paiement du solde du prix

ainsi que des frais, redevances ou autres coûts supplémentaires éventuels occasionnés par cette cession. Saint-Étienne Tourisme & Congrès informera des coûts réels de la cession, lesquels ne devront pas être déraisonnables ni excéder le coût effectivement supporté par Saint-Étienne Tourisme et Congrès du fait de la cession du contrat.

## **11. Responsabilités**

Saint-Étienne Tourisme & Congrès est l’unique interlocuteur du client et répond devant lui de l’exécution des prestations commandées et des obligations découlant des présentes conditions particulières de vente. Il est responsable de plein droit de l’exécution des services prévus au contrat, que ces services soient exécutés par lui-même ou par d’autres prestataires de services, et est tenu d’apporter de l’aide au client en difficulté conformément aux termes de l’article R221-10 (informations utiles sur les services de santé, les autorités locales et l’assistance consulaire, à effectuer des communications longue distance et à trouver d’autres prestations de voyage).

Saint-Étienne Tourisme & Congrès ne peut être tenu pour responsable des erreurs de réservation qui sont imputables au client ou qui sont causées par des circonstances exceptionnelles et inévitables, de l’inexécution totale ou partielle des prestations commandées dans un cas de force majeure comme défini à l’article 6.4 des présents CPV, au fait d’un tiers, à une mauvaise exécution de ses obligations par le client, ou en cas de faute de ce dernier.

Le client informe Saint-Étienne Tourisme & Congrès, dans les meilleurs délais eu égard aux circonstances de l’espèce, de toute non-conformité constatée lors de l’exécution d’un service de voyage inclus dans le contrat Saint-Étienne Tourisme & Congrès ne pourra être tenu pour responsable des dommages de toute nature pouvant résulter d’une indisponibilité temporaire du site ou d’une interruption de la connexion du client au cours du processus d’enregistrement, de réservation ou de paiement.

Si l’un des services de voyage n’est pas exécuté conformément au contrat Saint-Étienne Tourisme & Congrès remédie à la non-conformité, sauf si cela est impossible ou entraîne des coûts disproportionnés, compte tenu de l’importance de la non-conformité et de la valeur des services de voyage concernés. Si Saint-Étienne Tourisme & Congrès ne remédie pas à la non-conformité dans le délai raisonnable fixé par le client celui-ci peut y remédier lui-même et réclamer le remboursement des dépenses nécessaires.

## **12. Assurance**

Lors de votre réservation, Saint-Étienne Tourisme & Congrès ne vous propose pas de souscrire une assurance multirisque ou annulation et nous vous invitons à vérifier que vous bénéficiez par ailleurs de ces garanties auprès de l’assureur de votre choix qu’il vous appartiendra de contacter directement en cas de sinistre, afin de déclencher la procédure adaptée.

Dans les autres cas nous vous invitons à vérifier que vous bénéficiez par ailleurs de ces garanties auprès de l’assureur de votre choix qu’il vous appartiendra de contacter directement en cas de sinistre, autre que celui engageant la responsabilité de plein droit de Saint-Étienne Tourisme & Congrès, avant ou pendant la prestation afin de déclencher la procédure adaptée.

## **13. Protection des données personnelles**

Saint-Étienne Tourisme & Congrès est susceptible de collecter des données à caractère personnel nécessaires au traitement informatique de votre inscription et son suivi, ou dans le cadre d’enquêtes de qualité (via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux).

Avec votre accord express nous procéderons à l’envoi de newsletter, de promotions et mailing commerciaux (via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux). Vous pouvez à tout moment vous désinscrire en cliquant

sur le lien hypertexte prévu à cet effet en bas de chaque communication digitale ou en adressant un courriel à [donneespersonnelles@saint-etienne-tourisme.com](mailto:donneespersonnelles@saint-etienne-tourisme.com), soit par courrier à Saint-Étienne Tourisme & Congrès, 16 avenue de la Libération – CS 20039 - 42001 Saint-Étienne cedex 1, en justifiant de votre identité.

Conformément au RGPD vous bénéficiez du droit d’accès et de rectification, de mise à jour, de portabilité et de suppression de ces données vous concernant que vous pouvez exercer en adressant un courriel à [donneespersonnelles@saint-etienne-tourisme.com](mailto:donneespersonnelles@saint-etienne-tourisme.com) soit par courrier à Saint-Étienne Tourisme & Congrès, 16 avenue de la Libération – CS 20039 - 42000 Saint-Étienne, en justifiant de votre identité.

Vous disposez également de la faculté d’introduire une réclamation auprès de la CNIL.

## **14. Propriété intellectuelle / photos / illustrations**

Les photos, cartes et illustrations contenues dans les brochures et / ou le site Internet sont illustratives et n’ont pas un caractère contractuel. Toute reproduction ou exploitation commerciale ou non de ces éléments est strictement interdite sauf autorisation écrite préalable.

Est également interdite l’extraction répétée et systématique d’éléments protégés ou non du site [www.saint-etienne-hors-cadre.fr](http://www.saint-etienne-hors-cadre.fr) causant un préjudice quelconque à Saint-Étienne Tourisme & Congrès ou à l’un de ses prestataires ou fournisseurs.

## **15. Archivage du contrat**

Tout contrat conclu avec le client correspondant à une commande d’un montant supérieur à 120 euros TTC sera archivé par Saint-Étienne Tourisme & Congrès pendant une durée de 10 ans conformément aux articles L213-1, R213-1 et R213-2 du Code de la consommation. Saint-Étienne Tourisme & Congrès archivera ces informations et produira une copie du contrat à la demande du client.

## **16. Réclamation / Litige**

Les présentes CGV sont soumises à la loi française.

Toute réclamation relative à une prestation doit être adressée à Saint-Étienne Tourisme & Congrès par courriel : [groupe@saint-etienne-tourisme.com](mailto:groupe@saint-etienne-tourisme.com) ou par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 7 jours à compter de la fin de la prestation fournie.

Après avoir saisi notre Service commercial et à défaut de réponse satisfaisante du Service commercial dans un délai de 60 jours ou si la réponse reçue n’est pas satisfaisante, le client peut faire appel au Médiateur du Tourisme et du Voyage ([www.mtv.travel](http://www.mtv.travel)).

## **Saint-Étienne Tourisme & Congrès**

**Forme juridique : EPIC**

**N° Siret : 495 315 426 000 17**

**Code APE : 7990Z**

**Immatriculation Atout France : IM042100016**

**Garanties Financières : APST**

**15 avenue Carnot - 75017 Paris**

**Assurance MAIF, contrat**

**200 avenue Salvador Allende - 79018 Niort Cedex 9**

**N°3664912A**

**N°TVA intracommunautaire : FR89495315426**

**Siège administratif : Office de Tourisme de Saint-Étienne Métropole, 16 avenue de la Libération – CS 20039 - 42001 Saint-Étienne cedex 1**

**Tél. 04 77 49 39 00**

Tarifs non contractuels.